


OPAH communautaire 2019-2024

Améliorer votre logement grâce aux aides de l'OPAH !



L'Agglomération du Puy-en-Velay, la Ville du Puy-en-Velay, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et Action Logement Services renouvellent leur partenariat pour favoriser la rénovation de l'habitat, avec le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour les 5 années à venir. Les 73 communes membres sont concernées. Profitez dès aujourd'hui, des aides pour rénover votre logement !

Qu'est ce que l'OPAH ?

Un coup de pouce financier est donné aux propriétaires privés bailleurs ou occupants qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation sur leur logement (sous réserve de remplir certaines conditions).

Les principaux objectifs :

- Améliorer la performance énergétique pour plus de confort et une réduction des charges,
- Adapter les logements à la perte de mobilité et au handicap pour favoriser le maintien à domicile,
- Résorber le mal-logement en rendant les logements décents,
- Réduire la vacance et compléter l'offre de logements

Une OPAH, c'est :

- Une convention signée entre l'Etat, l'Anah, l'Agglomération et Action Logement qui permet de **mobiliser des aides financières importantes à destination des propriétaires.**
- Une animation : une **équipe technique gratuite pour les propriétaires** est mise à disposition pour les **conseiller** et les **accompagner** au montage des dossiers, des subventions.

Nouvelle OPAH communautaire 2019-2024 : + de 4 millions d'euros d'aides !

La nouvelle OPAH communautaire mobilisera 3 635 600€ de l'Anah, 784 500 € de la communauté d'agglomération, **soit plus de 4 millions d'euros d'aides aux propriétaires sur les 5 années à venir.**

Il est envisagé sur la durée de l'opération (5 ans) d'aider environ 590 logements sur toute l'agglomération, en majeure partie à destination des propriétaires occupants.

Un guichet unique pour vos demandes :

Société Publique Locale du Velay (SPL)
04 71 02 52 52
contact@splvelay.fr

N'hésitez pas, avant d'engager des travaux, à prendre contact pour savoir si votre projet peut émerger à une aide financière.